

*Pôle Recherche*



# Manuel d'histoire de la Wallonie

## Chapitre 02.

### Au temps des Celtes

#### Synthèse

30 août 2012

## 02-00. Introduction

Outre les découvertes archéologiques, les travaux des auteurs classiques – teintés toutefois de préjugés et d'informations fragmentaires – nous ont permis de connaître les mœurs des populations celtes. Ainsi, Ammien Marcellin, Polybe, Posidonios ou encore Jules César, entre autres, ont donné des renseignements sur le mode de vie de ces peuples, leurs croyances et traditions.

La société celte était fortement structurée (Cf. 02.02. *La Société celte*). Les populations étaient regroupées en tribus d'importance numérique variable, disposant de plus ou moins de prestige et de pouvoirs, au sein desquelles la famille, au sens large, constituait le noyau de base. Plusieurs familles pouvaient se regrouper en clans. Des lois coutumières non écrites transmises par les druides définissaient les rapports entre les différentes tribus, les clans, les familles et les individus.

Les fouilles archéologiques ont révélé, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la présence d'une société qui se hiérarchisait, gouvernée par une élite aristocratique. Ce phénomène n'a cessé de s'accroître et au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les peuples étaient dominés par des « princes » enrichis par le commerce. Ceux-ci construisaient des citadelles imposantes (Cf. 02.03. *Des citadelles aux oppida*) et se faisaient ensevelir dans de somptueuses tombes (Cf. 02.04. *Les pratiques funéraires*). Au cours des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles avant J.-C., le pouvoir était aux mains d'une élite guerrière, mais progressivement à partir du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la société celte a évolué vers des structures politiques plus démocratiques : le peuple était alors dirigé par un corps de magistrats élus annuellement et par un conseil de notables. Les fouilles des tombes de l'Âge du Fer ont révélé une hiérarchisation des membres des différentes tribus et ont permis de déceler ces évolutions de pouvoir dans la société celte.

Les tribus étaient établies sur un territoire sans qu'aucune unité n'existe entre elles. Les relations qu'elles entretenaient les unes avec les autres étaient complexes : liens d'alliances, de domination, de subordination. Les populations installées en Gaule n'avaient pas conscience d'appartenir à un territoire, et le sentiment de "patriotisme" qu'elles pouvaient ressentir ne concernait que la tribu à laquelle elles appartenaient<sup>1</sup>.

César a présenté les différentes strates de la société celte dans son *De Bello Gallico*. Il a révélé l'existence de trois classes d'hommes : les *druides*, l'élite intellectuelle de la société, les *equites*, chargés de la sécurité du territoire, et la *plebs*, qui, selon lui, n'avait aucun droit. César a donc inclus la classe productrice, composée des artisans, agriculteurs, éleveurs et commerçants, dans la *plebs*, selon les vues des nobles romains sans considération pour la classe artisanale. Or les artisans celtes, qui se distinguaient particulièrement dans le travail du bois et des métaux (Cf. 02.05. *L'art celte*), étaient respectés au sein de la société.

L'apparence extérieure dénotait le statut social des Celtes. Ainsi, les armes étaient-elles un signe de pouvoir, de même que les torques et les bracelets, ainsi que la moustache, selon l'auteur Posidonios.

---

<sup>1</sup> Cf. ABALAIN (H.), *Les Celtes*, Crozon, Armeline, 2001, p. 97.

## 02-01. Localisation

Les populations celtes faisaient partie du groupe occidental des Indo-Européens. « Le berceau de la civilisation des Celtes se situe en Europe centrale, plus précisément entre la Bohême et la Bavière, où s'est développée la "première civilisation celtique" dite de Hallstatt [...], qui ne tarda pas à se propager sur les territoires actuels de l'Europe occidentale et méditerranéenne »<sup>2</sup>.

Outre les traces matérielles laissées par ces populations, les textes antiques grecs et romains, en particulier le *De Bello Gallico* de Jules César, commentaire des opérations militaires menées par les Romains contre les peuplades celtes au cours du I<sup>er</sup> siècle avant J-C, nous permettent d'appréhender – de façon très relative, bien sûr – les différents aspects de cette civilisation dans nos contrées (ses coutumes, ses techniques (**doc. 02-01-01 et 02-01-02**), son mode de vie, ses croyances (**doc. 02-01-03**) et de se faire une idée de la perception que les peuples contemporains se faisait d'elle.

Au cours de ses campagnes, César était entouré de « toute une petite société hiérarchisée »<sup>3</sup> chargée de collecter des données telles que des pièces officielles (rapports de légats, rapports annuels envoyés au Sénat...), archives de personnes, ainsi que des descriptions géographiques (**doc. 02-01-04**) ou ethnographiques, et de les organiser. Il ne lui restait plus qu'à élaborer la version définitive du texte, que l'on date de 52-51 avant J-C, soit après la prise de la place forte d'Alésia et la défaite de Vercingétorix (**doc. 02-01-05**).

La confrontation des différentes données dont on dispose est indispensable, mais nos connaissances restent incomplètes.

---

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 32-33.

<sup>3</sup> César (J.), *Guerre des Gaules. Texte établi par L.-A. Constans*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. XI.

## 02-02. La société celte

D'abord regroupée en petites tribus autour de hameaux ou de fermes dispersées, la société celte se développera à partir du VIII<sup>e</sup> siècle avant J-C jusqu'à devenir, à la fin du Premier Âge du Fer, une civilisation organisée et largement hiérarchisée, caractérisée par une élite militaire riche et puissante regroupée autour de chefs. La soif de pouvoir et de prestige de ces chefs nécessitera alors, à partir du VI<sup>e</sup> siècle, la construction de résidences fortifiées. Les forteresses de ceux que les archéologues appellent les princes hallstattiens, enrichis par le commerce avec les cités méditerranéennes, de même que leurs somptueuses tombes et les richesses funéraires qui y sont enfouies (vaisselle, bijoux, objets d'art, de luxe...) sont autant de précieux témoins de ce processus d'organisation et de hiérarchisation des populations celtes, processus d'ailleurs bien visible durant toute la période du Fer.

Le Second Âge du Fer connaît une évolution du monde celtique par rapport à la période précédente : les forteresses princières sont abandonnées, les principautés déclinent et avec elles, le pouvoir et le prestige de ses princes. Ces indices sont perceptibles dans les tombes des nouveaux chefs qui n'ont plus le faste qu'on leur connaissait à la période précédente. Les nécropoles des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles avant J-C qui ont pu être fouillées ont révélé l'existence d'une classe guerrière qui se faisait ensevelir avec ses armes et de certains personnages de haut rang, dont les sépultures, plus grandes, renfermaient du mobilier plus riche. Grâce aux textes et aux monnaies<sup>4</sup> qui nous sont parvenus, nous savons par ailleurs qu'à partir du III<sup>e</sup> siècle avant J-C, les populations celtes étaient gouvernées par des rois, tels qu'Ambiorix, roi des Éburons et dès le II<sup>e</sup> siècle avant J-C, certains peuples étaient régis par un conseil de notables et par des magistrats élus annuellement.

La famille est l'unité de base de la société celtique. Les différentes familles étaient regroupées en clans et les plus puissantes formaient l'aristocratie. En outre, la société celte était clairement hiérarchisée. D'après César et les textes médiévaux, elle était répartie en trois classes (**doc. 02-02-01**).

La **classe sacerdotale**, composée des druides, formait l'élite intellectuelle de la société. Astronomes, médecins, chefs impliqués dans la vie militaire, conseillers politiques, magiciens, ou autre devins... leurs fonctions étaient vastes : ils réglaient entre autres les pratiques religieuses, arbitraient les conflits, donnaient l'instruction aux jeunes.

La **classe guerrière** était en outre essentielle dans la société celte. Composée de l'aristocratie militaire et dirigeante, elle se devait d'assurer la sécurité du territoire occupé par la tribu et, pour ce qui était des chefs, d'en garantir la richesse et la prospérité.

Un autre groupe d'hommes formait la **classe productrice** : les artisans, les agriculteurs, les éleveurs et les commerçants.

---

<sup>4</sup> Dès le IV<sup>e</sup> siècle avant J-C, des Celtes sont engagés comme mercenaires dans l'armée macédonienne. Leur solde étant payé en pièces d'or, l'usage des monnaies s'est alors introduit chez eux à ce moment. En outre, au III<sup>e</sup> siècle avant J-C, les Celtes se sont mis à copier les monnaies grecques et macédoniennes et, un siècle plus tard, à frapper leurs propres monnaies. Cf. HURT (V.) et MONTENS (V.), sous la dir. de, *Le monde des Celtes*, s. l., 2001, p. 32.

Quant aux **femmes**, il semblerait qu'elles disposaient des mêmes droits que les hommes exerçant la même fonction dans une même classe sociale. Elles pouvaient ainsi exercer une profession, avoir des domestiques, posséder des biens, aller en justice, hériter...

Les Celtes possédaient des **esclaves**. Contrairement aux catégories sociales précédemment citées, ils ne s'intégraient dans aucune des trois classes et n'étaient pas des hommes libres.

Les différentes composantes de la société celte sont présentes dans la BD Astérix. Celle-ci relève toutefois plutôt de la parodie que de l'écrit historique et nécessite de ce fait une lecture critique. L'image d'une communauté villageoise particulièrement rustre et belliqueuse telle qu'elle est représentée par Albert Uderzo et René Goscinny est bien éloignée de la réalité vécue par ces peuples. Par ailleurs, alors que la société celte était clairement hiérarchisée, les auteurs d'Astérix n'ont fait qu'évoquer cette réalité : si un chef du village est bien présent, celui-ci fait toutefois l'objet de moqueries continuelles de la part de son peuple, ce qui ne correspond guère à la réalité.

## 02-03. Des citadelles aux oppida

L'archéologie a révélé des traces de nombreuses citadelles celtiques. Elles existaient dès le Premier Âge du Fer, souvent entourées de tertres funéraires renfermant des objets de toute sorte tels que bijoux, vases, armes... témoignant d'une société qui se hiérarchise. À partir du VI<sup>e</sup> siècle, les différences sociales se sont encore accentuées. Les citadelles se sont multipliées, sont devenues plus imposantes et avaient à leur tête un prince qui avait pu s'enrichir par le commerce et qui contrôlait la circulation des marchandises. La forteresse de la « Tranchée des Portes » à Étalle, est la plus vaste fortification protohistorique de Wallonie. « [Son] énorme superficie suffisait à héberger de manière permanente une population déjà importante, avec ses troupeaux et une partie de ses champs »<sup>5</sup>. Elle était défendue par un mur de barrage dont une partie est encore visible aujourd'hui (**doc. 02-03-01**). La céramique trouvée sur place a révélé que ce rempart a été construit, dans sa première phase, au cours du Premier Âge du Fer, sans doute vers le VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. De même, le Cheslé de Bérismenil, à mi-chemin entre La Roche et Houffalize, construit vers 600 avant J.-C sur un vaste plateau long de 700 mètres, est l'une des forteresses les plus vastes de Belgique (**doc. 02-03-02**). La situation du site, dressé dans un méandre de l'Ourthe, au sommet d'un éperon rocheux et naturellement protégé par de fortes pentes, font de cet endroit un lieu particulièrement stratégique. En outre, les fouilles ont révélé un système de fortifications complexe, composé de deux lignes de défense.

Si l'on ne connaît pas toujours clairement le rôle de ces lieux fortifiés, les chercheurs sont toutefois unanimes sur un point : la construction ainsi que l'entretien de ces ouvrages ont nécessité une main d'œuvre abondante qui laissent volontiers présager d'« une entité sociale bien organisée »<sup>6</sup> et d'une volonté d'afficher un certain prestige.

À la période laténienne, vers 450 avant J.-C, plusieurs citadelles hallstattiennes ont été abandonnées : le pouvoir n'appartenait plus à quelques princes, mais se partageait alors entre de nombreuses chefferies guerrières très souvent rivales. Ces rivalités, qui s'expliquent notamment par la forte pression démographique, et cette augmentation-même de la population ont amené plusieurs tribus à quitter leur territoire, à partir du V<sup>e</sup> siècle, pour aller s'implanter ailleurs. « Les mouvements migratoires se succèdent, désordonnés, et s'échelonnent sur plusieurs décennies, voire deux ou trois siècles. Le nouvel espace colonisé [...] s'étend au Nord, jusqu'à la grande plaine allemande et polonaise, à l'Ouest, il atteint la péninsule ibérique et les îles britanniques, au Sud, le littoral méditerranéen, le versant septentrional de l'Apennin et à l'Est, le bassin danubien et l'arc des Carpates »<sup>7</sup>. Au III<sup>e</sup> siècle, la civilisation laténienne atteint alors sa plus grande extension géographique.

À cette époque, les contacts des populations celtes avec les civilisations urbaines de la Méditerranée se sont multipliés. Le commerce était florissant et les Celtes ont commencé à frapper monnaie. Ils se sont aussi mis à construire des grandes agglomérations fortifiées, appelées *oppida* par César, qui étaient aussi bien des centres économiques (lieux de fabrication et d'échanges) que politiques (capitales pour le peuple) et parfois même religieux (centres culturels).

<sup>5</sup> CORBIAU (M.-H.), sous la dir. de, *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur, 1997, p. 235.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> ABALAIN (H.), *op. cit.*, p. 43.

Les premières sont apparues en Europe orientale. Ces agglomérations sont vraiment devenues un point stratégique sur le plan économique, car elles regroupaient artisans (orfèvres, potiers, métallurgistes, verriers...), commerçants et éleveurs en un même endroit. En outre, des solides remparts de terre et de pierres sèches, dont le plus souvent décrit est le *murus gallicus*<sup>8</sup>, entouraient ces *oppidas*. Sur le territoire de l'actuelle Wallonie, les villes celtiques sont rares. L'exemple le plus significatif se situe au Nord-Est de la Wallonie actuelle ; il s'agit de Kanne-Caster, dans le Limbourg. Certains historiens voudraient également localiser l'oppidum des Aduatiques, assiégé par Jules César lors de la conquête des Gaules et qui, selon le général, groupait 57.000 personnes, sur le plateau d'Hastedon à Saint-Servais, mais cette théorie n'a jamais pu être prouvée. Selon les chercheurs, parmi les sites possibles, ce plateau est celui qui rencontre le mieux les indications sur la forteresse données par César.

---

<sup>8</sup> Ce type de rempart avait l'avantage de résister au feu et aux machines militaires telles que le bélier « parce qu'[il] disposait d'une maçonnerie parementée à l'extérieur où les têtes de poutre dépassaient ». CORBIAU (M.-H.), sous la dir. de, *op. cit.*, p. 237.

## 02-04. Les pratiques funéraires

Jusqu'au I<sup>er</sup> siècle avant J-C, la pratique funéraire la plus courante en Europe occidentale était l'inhumation du défunt avec un équipement adapté à son statut<sup>9</sup>. Ainsi, les cimetières de la période hallstattienne renfermaient des riches tombes sous tumulus de princes (**doc. 02-04-01**), parfois entourées de « simples » tombes plates dans lesquelles reposaient des personnes de qualité plus modeste.

À partir du Second Âge du Fer, les cimetières étaient plus petits et ne contenaient plus de somptueuses tombes princières, mais beaucoup de tombes de guerriers revêtus de leur équipement militaire (casques, épées...) et de personnages de haut rang identifiables au riche mobilier qui les accompagnait. Les populations des Ardennes belges, tout comme leurs voisins de l'Hunsrück et de l'Eifel, inhumèrent quant à elles leurs défunts sous des tertres appelés tombelles par les archéologues, alors qu'ailleurs, les morts étaient enterrés dans des tombes plates. Dans cette culture, on distingue les groupes septentrional et méridional qui « diffèrent entre eux par la nature de l'équipement et des donations ainsi que par leur morphologie »<sup>10</sup>. Les tombelles du premier groupe – localisées au nord-est de l'actuelle province du Luxembourg jusqu'au grand-duché et au sud de la province de Liège – ne recouvraient qu'une seule sépulture à inhumation, dans la majorité des cas, à incinération, plus rarement. Le mobilier accompagnant le défunt se limitait le plus souvent à un vase en céramique. Les tombelles du deuxième groupe – entre Bertrix et Bastogne – sont mieux connues, car elles sont plus répandues que celles du premier groupe. Elles remontaient toutes au V<sup>e</sup> siècle et étaient souvent collectives. En outre, certaines d'entre elles, situées autour de Neufchâteau, renfermaient un char, ainsi que de nombreux accessoires, symboles de la richesse des classes sociales privilégiées. C'est le cas à Saint-Pierre, hameau de l'actuelle commune de Libramont-Chevigny (**doc. 02-04-02**).

Dans la plus grande partie de l'Europe, les populations celtes ont commencé à brûler les corps de leurs défunts à la fin du II<sup>e</sup> siècle et au début du I<sup>er</sup> siècle avant J-C. Les raisons de ce passage ne sont pas très claires, peut-être s'agissait-il de la résurgence d'une croyance ancienne qui voulait que « l'âme du défunt soit libérée et s'envole vers les cieux »<sup>11</sup>, mais, dans ce contexte de grandes mutations, l'hypothèse de l'imitation des pratiques romaines est tout aussi probable.

---

<sup>9</sup> La possession d'objets de prestige était en effet considérée comme un élément fondamental du statut personnel. Cfr CUNLIFFE (B.), *Les Celtes*, s. l. [Paris], 2001, p. 223.

<sup>10</sup> CAHEN-DELHAYE (A.), *Les rites funéraires laténiens en Ardenne belge*, dans LEMAN-DELERIVE (G.), sous la dir. de, *Les Celtes : rites funéraires en Gaule du Nord entre le VI<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècles avant Jésus Christ : recherches récentes en Wallonie*, Namur, 1998, p. 29 (Études et Documents. Fouilles, 3).

<sup>11</sup> CUNLIFFE (B.), *op. cit.*, p. 223.



## 02-05. L'art celte

Les Celtes excellaient tout particulièrement dans le travail du bois et des métaux, mais exploitaient aussi d'autres matériaux, notamment le cuir, l'os, la corne, le bois de cerf, l'argile ou encore le verre dont ils avaient appris à maîtriser la technique.

L'art des Celtes a beaucoup évolué au cours de l'Âge du Fer. Il a su assimiler les influences extérieures, orientales et méditerranéennes (notamment les motifs de lions, d'éléphants ou encore de lotus), mais n'a pour autant jamais perdu de son originalité.

Au cours du Premier Âge du fer, les formes géométriques (angles, carrés, lignes, losanges...) étaient très présentes dans les décors celtiques, ainsi que « des éléments liés au soleil et à son culte, comme les oiseaux aquatiques et les disques à rayons »<sup>12</sup>. À partir du V<sup>e</sup> siècle, les motifs souvent courbes ont fait leur apparition, dans lesquels on perçoit des influences orientales. L'artiste n'imitait toutefois pas ses modèles : il se les réappropriait et les détournait même pour créer un style tout à fait original et personnel. Les motifs végétaux, animaux et humains stylisés serpentaient sur les différents objets et donnaient une impression de mouvement caractéristique de l'art celte. Ainsi, on peut voir sur les torques en or de Frasnès-lez-Buissenal (**doc. 02-05-01**), datés de la fin du II<sup>e</sup> siècle avant J-C, une tête de bélier sur un corps de serpent, des marques de poinçons ou autres motifs en arête de poisson...

L'art celte s'inspirait donc de la réalité, de la nature, mais n'avait pas pour objectif de les copier. Plusieurs lectures des œuvres celtiques sont dès lors possibles : on peut y voir « de simples formes abstraites ou des éléments du réel stylisés »<sup>13</sup>. En outre, les décors représentés avaient probablement une signification religieuse pour les Celtes et tous devaient en comprendre la symbolique dans la mesure où les mêmes motifs étaient utilisés dans tout le monde celtique.

## 02-06. Déclin de la civilisation celte

Le déclin de la civilisation celtique est dû à la montée en puissance du monde romain et aux conquêtes des Daces et de nombreuses tribus du Nord de l'Europe que les auteurs classiques rangeaient sous l'appellation commune de « Germains » (**doc. 02-06-01**).

Au milieu du I<sup>er</sup> siècle avant J-C, César s'est lancé à la conquête de la Gaule, à laquelle les Celtes n'ont pu faire face. Les tribus celtiques ont alors été soumises par l'envahisseur romain les unes après les autres. À partir de 51 avant J-C, une partie importante de l'Europe s'est romanisée progressivement.

La diffusion du christianisme et l'arrivée des populations germaniques au Haut Moyen Âge ont alors achevé de détruire ce qu'il restait des pratiques et croyances celtiques.

---

<sup>12</sup> HURT (V.) et MONTENS (V.), sous la dir. de, *op. cit.*, p. 45.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 45.

*Pôle Recherche*



# **Manuel d'histoire de la Wallonie**

## **Chapitre 02.**

### **Au temps des Celtes**

#### **Documents**

19 juillet 2012

## 02-01-01 Avancée technique en agriculture

Pline l'Ancien résume en quelques mots les pratiques agricoles des différents peuples et les caractéristiques de la moissonneuse trévière :

« Messis ipsius ratio varia. Galliarum latifundis *ualli* praegrandes, dentibus in margine insertis, duabus rotis per segetem inpelluntur, iumento in contrarium iuncto ; ita dereptae in *uallum* cadunt spicae. Stipulae alibi mediae falce praeciduntur, atque inter duas mergites spica destringitur. Alibi ab radice caeduntur, alibi cum radice velluntur, quique id faciunt proscindi ab se obiter agrum interpretantur, cum extrahant sucum. [...] ».

« Le moisson elle-même se fait selon diverses méthodes. Dans les grandes propriétés des Gaules, on pousse à travers les champs de blé de grandes moissonneuses dont le bord est garni de dents, montées sur deux roues, et auxquelles une bête de somme est attelée à l'envers ; les épis ainsi arrachés tombent dans la moissonneuse. Ici on coupe les chaumes par le milieu avec une faucille, et on détache les épis entre deux *mergites* ; là, on coupe le blé à la racine ; ailleurs on l'arrache avec la racine, et ceux qui emploient ce procédé prétendent que par la même occasion ils donnent à la terre un premier labour, alors qu'ils lui ôtent le suc nourricier ».

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle, texte établi, traduit et commenté par Henri Le Bonniec*, livre XVIII, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 155.

## 02-01-02 La maîtrise technique



Photo © Musées gaumais, Virton.

Ce bas-relief gallo-romain a été découvert en 1958 par J. Mertens à Buzenol et est actuellement exposé aux Musées gaumais. On peut y voir un moissonneur conduisant un *vallus* décrit par Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle*. Au XIX<sup>e</sup> siècle, un fragment provenant d'Arlon avait été découvert. Son décor complète celui de la pierre de Buzenol et a ainsi permis de comprendre le fonctionnement et de reconstituer la moissonneuse.

### 02-01-03 Les croyances

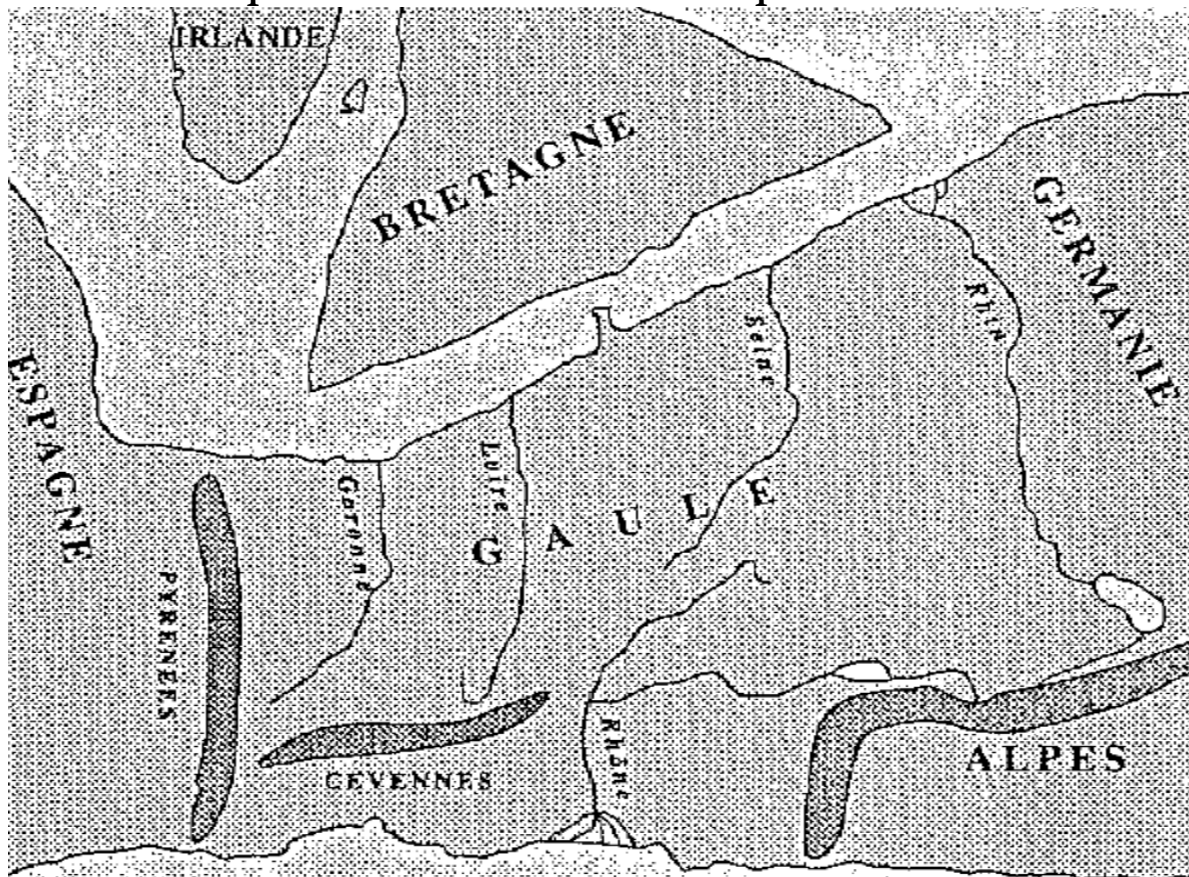
C'est par les commentaires de César que l'on peut cerner la question des croyances des peuples celtes :

« Natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus, atque ob eam causam qui sunt affecti grauioribus morbis quique in proeliis periculisque uersantur, aut pro uictimis homines immolant aut se immolatuos uouent administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur, quod, pro uita hominis nisi hominis uita reddatur, non posse deorum immortalium numen placari arbitrantur, publiceque eiusdem generis habent instituta sacrificia. Alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta uiminibus membra uiuis hominibus complent ; quibus succensis circumuenti flamma exanimantur homines [...]. Deum maxime Mercurium colunt ; huius sunt plurima simulacra ; hunc omnium inuentorem artium ferunt, hunc uiarum atque itinerum ducem, hunc ad quaestus pecuniae mercaturasque habere uim maximam arbitrantur. Post hunc Apollinem et Martem et Iouem et Mineruam. De his eandem fere quam reliquae gentes habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Mineruam operum atque artificiorum initia tradere, Iouem imperium caelestium tenere, Martem bella regere. Huic, cum proelio dimicare constituerunt, ea quae bello ceperint plerumque deuouent : cum superauerunt, animalia capta immolant reliquasque res in unum locum conferunt. Multis in ciuitatibus harum rerum extractos tumulos locis consecratis conspicari licet ; neque saepe accidit ut neglecta quispiam religione aut capta apud se occultare aut posita tollere auderet, grauissimumque ei rei supplicium cum cruciatu constitutum est ».

« Tout le peuple gaulois est très religieux ; aussi voit-on ceux qui sont atteints de maladies graves, ceux qui risquent leur vie dans les combats ou autrement, immoler ou faire vœu d'immoler des victimes humaines, et se servir pour ces sacrifices du ministère des druides ; ils pensent, en effet, qu'on ne saurait apaiser les dieux immortels qu'en rachetant la vie d'un homme par la vie d'un autre homme, et il y a des sacrifices de ce genre qui sont d'institutions publiques. Certaines peuplades ont des mannequins de proportions colossales, faits d'osier tressé, qu'on remplit d'hommes vivants : on y met le feu, et les hommes sont la proie des flammes [...]. Le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure : ses statues sont les plus nombreuses, ils le considèrent comme l'inventeur de tous les arts, il est pour eux le dieu qui indique la route à suivre, qui guide le voyageur, il est celui qui est le plus capable de faire gagner de l'argent et de protéger le commerce. Après lui, ils adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Ils se font de ces dieux à peu près la même idée que les autres peuples : Apollon guérit les maladies, Minerve enseigne les principes des travaux manuels, Jupiter est le maître des dieux, Mars préside aux guerres. Quand ils ont résolu de livrer bataille, ils promettent généralement à ce dieu le butin qu'ils feront ; vainqueurs, ils lui offrent en sacrifice le butin vivant et entassent le reste en un seul endroit. On peut voir en bien des cités en des lieux consacrés des tertres élevés avec ces dépouilles ; et il n'est pas arrivé souvent qu'un homme osât, au mépris de la loi religieuse, dissimuler chez lui son butin ou toucher aux offrandes : semblable crime est puni d'une mort terrible dans les tourments ».

CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules, texte établi et traduit par L.-A. Constans*, 4<sup>e</sup> éd., t. II : *livres V-VIII*, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 188-189.

## 02-01-04 Représentation romaine de l'espace



CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules. Texte établi par L.-A. Constans*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 147

Les erreurs d'orientation commises par César témoignent d'une vision fort inexacte des Romains à l'égard de la Gaule. La carte ci-dessus est une reconstitution actuelle faite à partir des écrits de Strabon ; elle tente de montrer la vision (l'appréhension) de l'espace qui devait être celle des Romains. La Gaule est vue comme un parallélogramme ; elle est « entièrement tournée vers le nord, face à la Bretagne. Les grands fleuves, la Garonne, la Loire, la Seine, le Rhin, coulent du sud, du mont Cemmène (massif central) et des Alpes, jusqu'à la façade maritime, au nord »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules. Texte établi par L.-A. Constans*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. XXXII.

## 02-01-05 À propos des tribus de Gaule

À défaut de disposer de sources autres que les écrits de Jules César, l'identification des tribus celtes existant au moment de l'arrivée des troupes de Jules César reste définitivement liée au seul commentaire du général romain.

« Gallia est omnis diuisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garunna flumen, a Belgis Matrona et Sequana diuidit. Horum omnium fortissimi sunt Belgae, propterea quod a cultu atque humanitate prouinciae longissime absunt, minimeque ad eos mercatores saepe commeant atque ea quae ad effeminandos animos pertinent important, proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. Qua de causa Heluetii quoque reliquos Gallos uirtute praecedunt, quod fere cotidianis proeliis cum Germanis contendunt, cum aut suis finibus eos prohibent, aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt. Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum est, initium capit a flumine Rhodano, continetur Garunna flumine, Oceano, finibus Belgarum, attingit etiam ab Sequanis et Heluetiis flumen Rhenum, uergit ad septentriones. Belgae ab extremis Galliae finibus oriuntur, pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni, spectant in septentrionem et orientem solem. Aquitania a Garunna flumine ad Pyrenaeos montes et eam partem Oceani quae est ad Hispaniam pertinet ; spectat inter occasum solis et septentriones ».

« L'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme Celte et, dans la nôtre, Gaulois. Tous ces peuples diffèrent entre eux par le langage, les coutumes, les lois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine. Les plus braves de ces trois peuples sont les Belges, parce qu'ils sont les plus éloignés de la province romaine et des raffinements de sa civilisation, parce que les marchands y vont très rarement, et, par conséquent, n'y introduisent pas ce qui est propre à amollir les cœurs, enfin parce qu'ils sont les plus voisins des Germains, qui habitent sur l'autre rive du Rhin, et avec qui ils sont continuellement en guerre. C'est pour la même raison que les Helvètes aussi surpassent en valeur guerrière les autres Gaulois : des combats presque quotidiens les mettent aux prises avec les Germains, soit qu'ils leur interdisent l'accès de leur territoire, soit qu'ils les attaquent chez eux. La partie de la Gaule qu'occupent, comme nous l'avons dit, les Gaulois, commence au Rhône, est bornée par la Garonne, l'Océan et la frontière de Belgique ; elle touche aussi au Rhin du côté des Séquanes et des Helvètes ; elle est orientée vers le Nord. La Belgique commence où finit la Gaule ; elle va jusqu'au cours inférieur du Rhin ; elle regarde vers le nord et vers l'est. L'Aquitaine s'étend de la Garonne aux Pyrénées et à la partie de l'Océan qui baigne l'Espagne ; elle est tournée vers le nord-ouest ».

CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules. Texte établi et traduit par L.-A. Constans*, 4<sup>e</sup> éd., t. I : livres I-IV, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 2.

Quand César emploie le terme Gallia, il ne comprend pas la Narbonnaise, déjà province romaine depuis 123 avant J-C et dont l'assujettissement constitue la première étape de la conquête romaine. Il distingue trois parties dans la Gaule : la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique. En réalité, seuls les Aquitains forment un groupe à part. Les études toponymiques et archéologiques, ainsi que leur langue ont confirmé leur particularisme, que l'historien et géographe Strabon avait déjà

pointé dans sa Géographie. Les différences entre Belges et Gaulois ne sont quant à elles que partielles. Les Belges sont des Celtes et, s'il est évident que des différences dialectales se sont manifestées, la langue parlée par les Belges est incontestablement du gaulois.

En outre, selon César, le Rhin sépare les tribus gauloises des Germains. Or plus loin dans son récit, il reconnaît que les Éburons, les Condruses, les Caeroesi et les Pémanes, installés sur la rive gauche du Rhin, sont germaniques (*Condrusos, Eburones, Caerosos, Paemanos, qui uno nomine Germani appellantur* [...] *De Bello Gallico*, Livre II, 4).



## 02-02-01 De la société celte

Lorsqu'il s'agit de décrire le mode de fonctionnement des tribus celtes au quotidien, l'archéologie n'est pas toujours de premier secours. Par conséquent, les écrits de Jules César demeurent un passage obligé pour appréhender la vie publique dans nos régions au tournant du I<sup>er</sup> siècle avant J-C, en sachant que César n'était pas un historien...

« In omni Gallia eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore genera sunt duo. Nam plebes paene seruorum habetur loco, quae nihil audet per se, nullo adhibetur consilio. [...] alterum est druidum, alterum equitum. Illi rebus diuinis intersunt, sacrificia publica ac priuata procurant, religiones interpretantur : ad hos magnus adolescentium numerus disciplinae causa concurrat, magnoque hi sunt apud eos honore. Nam fere de omnibus controuersiis publicis priuatisque constituunt et, si quod est admissum facinus, si caedes facta, si de hereditate, de finibus controuersia est, idem decernunt, praemia poenasque constituunt ; si qui aut priuatus aut populus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Haec poena apud eos grauissima [...]. His autem omnibus druidibus praest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo aut, si qui ex reliquis excellit dignitate, succedit, aut, si sunt plures pares, suffragio druidum, non numquam etiam armis de principatu contendunt. Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique qui controuersias habent conueniunt eorumque decretis iudiciisque parent [...]. Alterum genus est equitum. Hi, cum est usus atque aliquod bellum incidit (quod fere ante Caesaris aduentum quotannis accidere solebat, uti aut ipsi iniurias inferrent aut inlatas propulsarent), omnes in bello uersantur, atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habet. Hanc unam gratiam potentiamque nouerunt ».

« Partout en Gaule il y a deux classes d'hommes qui comptent et sont considérés. Quant aux gens du peuple, ils ne sont guère traités autrement que des esclaves, ne pouvant se permettre aucune initiative, n'étant consultés sur rien [...]. L'une est celle des druides, l'autre celle des chevaliers. Les premiers s'occupent des choses de la religion, ils président aux sacrifices publics et privés, règlent les pratiques religieuses ; les jeunes gens viennent en foule s'instruire auprès d'eux, et on les honore grandement. Ce sont les druides, en effet, qui tranchent presque tous les conflits entre États ou entre particuliers et, si quelque crime a été commis, s'il y a eu meurtre, si un différend s'est élevé à propos d'héritage ou de délimitation, ce sont eux qui jugent, qui fixent les satisfactions à recevoir et à donner ; un particulier ou un peuple ne s'est-il pas conformé à leur décision, ils lui interdisent les sacrifices. C'est chez les Gaulois la peine la plus grave [...]. Tous ces druides obéissent à un chef unique, qui jouit parmi eux d'une très grande autorité. À sa mort, si l'un d'entre eux se distingue par un mérite hors ligne, il lui succède : si plusieurs ont des titres égaux, le suffrage des druides, quelques fois mêmes les armes en décident. Chaque année à date fixe, ils tiennent leurs assises en un lieu sacré, dans le pays des Carnutes, qui passe pour occuper le centre de la Gaule. Là, de toutes parts affluent tous ceux qui ont des différends, et ils se soumettent à leurs décisions et à leurs arrêts » [...]. L'autre classe est celle des chevaliers. Ceux-ci, quand il le faut, quand quelque guerre éclate (et avant l'arrivée de César, cela arrivait à peu près chaque année, soit qu'ils prissent l'offensive, soit qu'ils eussent à se défendre), prennent tous part à la guerre, et chacun, selon sa naissance et sa fortune, a autour de soi un plus ou moins grand nombre d'ambacts et de clients. Ils ne connaissent pas d'autre signe du crédit et de la puissance ».

CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules. Texte établi et traduit par L.-A. Constans*, 4<sup>e</sup> éd., t. II : *livres V-VIII*, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 185-187.

## 02-03-01 La Tranchée des Portes à Etalle : le rempart



Photo G. Focant © SPW.

Les fouilles ont révélé des traces de trois palissades qui témoignent des travaux de réfections qui ont été entrepris. Lors de chaque reconstruction, le rempart se faisait de plus en plus large et haut.

**02-03-02 Le Cheslé de Bérismenil**



Photo G. Focant © SPW.

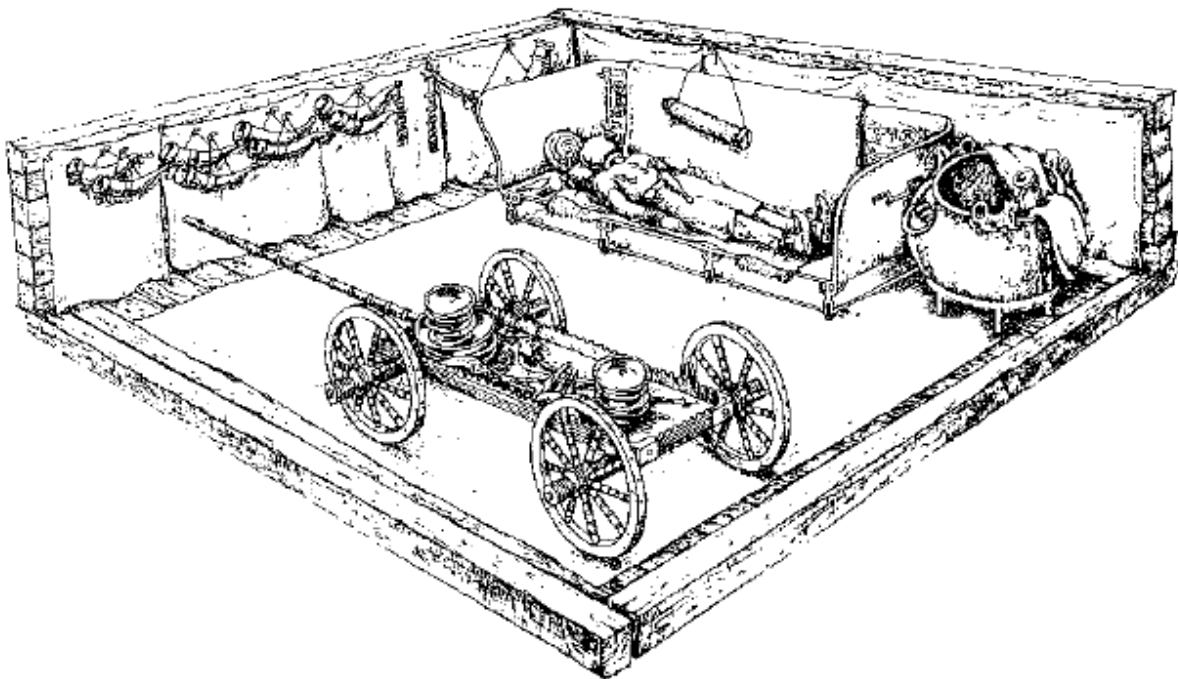


Photo G. Focant © SPW.

## 02-04-01 Tombe à char d'un prince hallstattien

À l'époque de Hallstatt déjà, l'élite aristocratique féminine et masculine se faisait ensevelir sur ou avec un **char à quatre roues**. Durant la **période laténienne**, de nouvelles tombes à char ont été mises au jour. Ce sont cette fois des tombes de guerriers et le véhicule enseveli avec le défunt est un **char de guerre**, « à deux roues, rapide, tiré par deux chevaux dont on aura soin de déposer dans la tombe les harnachements<sup>2</sup> ».

EGGERS (H. J.), WILL (E.), et al., *Les Celtes et les Germains à l'époque païenne*, Paris, Albin Michel, 1965, p. 142.



*Reconstitution de l'intérieur de la chambre de la tombe princière d'Eberdingen-Hochdorf en Allemagne.*

*Le tumulus a été fouillé en 1978-1979 et est daté de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle avant J-C. Les tentures de tissu, le tapis et les objets qu'il contient illustrent bien le cadre de vie de l'élite celte du VI<sup>e</sup> siècle avant J-C.*

CUNLIFFE (B.), *Les Celtes*, traduction de Patrick Galliou, s. l. [Paris], Errance, 2001, p. 67.

---

<sup>2</sup> EGGERS (H. J.), WILL (E.), et al., *Les Celtes et les Germains à l'époque païenne*, Paris, Albin Michel, 1965, p. 142.

02-04-02 Tombe à char de Saint-Pierre



Photo G. Focant © SPW.

## 02-05-01 Le trésor de Frasnes-lez-Buissenal



Photo © Musées royaux d'Art et d'Histoire (copie).

Le 5 février 1864, dans le Bois de Martimont dans le Hainaut, un trésor composé de deux torques – dont l'un est finement décoré d'une tête de bélier (photo) – et d'une cinquantaine de pièces de monnaie en or a été retrouvé aux environs d'une source appelée Fontaine d'Enfer. L'enfouissement a certainement eu lieu pendant la Conquête de César. Le butin a apparemment été emmené en Allemagne au cours de la Première Guerre mondiale avant d'être revendu à un collectionneur new yorkais en 1953. À l'heure actuelle, il ne reste plus que neuf pièces et les deux torques. Ceux-ci, datant probablement de la fin du II<sup>e</sup> siècle avant J-C av. J-C, sont exposés au Metropolitan Museum de New York. Leur décor est fait de motifs géométriques et animaliers.



## 02-06-01 Les Celtes et les Germains

« L'une des façons de considérer l'Europe du II<sup>e</sup> siècle av. J-C est [...] d'y voir une série de périphéries dont la complexité sociale et économique décroît à mesure que l'on s'éloigne de la Méditerranée. [...] Dans les parties septentrionales de la Belgique et dans les plaines du nord de l'Europe, l'organisation de la société paraît avoir été plus simple et les mœurs plus guerrières. C'est globalement cette zone que les auteurs classiques appellent « Germanie ». Du récit de Jules César et des commentaires plus spécifiques que lui consacra Tacite 140 ans plus tard, on peut conclure que les communautés composant la société germanique différaient peu de celles qu'avait connues le monde celtique des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles av. J-C. En d'autres termes, le degré de complexité sociale ne saurait suffire à différencier les Celtes des Germains. Si l'on peut retenir un seul élément discriminant, c'est bien celui que constituent les faits linguistiques. Mais, à part les cartes des toponymes celtiques et germaniques, dont la chronologie est quelque peu confuse, il n'existe aucune possibilité de distinguer les tribus parlant des langues germaniques. Nous en sommes donc réduits à accepter les attributions ethniques des commentateurs romains ».

CUNLIFFE (B.), *Les Celtes, traduction de Patrick Galliou*, s. l. [Paris], Errance, 2001, p. 256-257.

## **Les musées**

### ***Chez nous :***

Musées gaumais à Virton :

<http://www.museesgaumais.be/>

Musée archéologique à Arlon :

<http://www.ial.be/>

Musée des Celtes à Libramont :

<http://www.museedesceltes.be/fr/index.php>

Musée du Cinquantenaire :

<http://www.kmkg-mrah.be/fr/bienvenue-au-mus%C3%A9-du-cinquantenaire>

### ***Dans le monde :***

Metropolitan Museum of Art :

<http://www.metmuseum.org/>

Keltenmuseum à Hochdorf :

<http://www.keltenmuseum.de/>

British Museum à Londres :

<http://www.britishmuseum.org/>

## Orientations bibliographiques

ABALAIN H., *Les Celtes*, Crozon, Armeline, 2001.

BONENFANT Pierre-Paul, CAHEN-DELHAYE Anne, et al., *Forteresses celtiques en Wallonie. Bérismenil, Châtelet, Cugnon, Étalle*, Bruxelles, Service national des fouilles, 1988.

CAHEN-DELHAYE Anne, *Les rites funéraires laténiens en Ardenne belge*, dans LEMAN-DELERIVE (G.), (dir.), *Les Celtes : rites funéraires en Gaule du Nord entre le VI<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècles avant Jésus Christ : recherches récentes en Wallonie*, Namur, 1998 (Études et Documents. Fouilles, 3).

CAHEN-DELHAYE Anne, *Nécropole de La Tène I à Hamipré, Offaing*, Bruxelles, Service national des fouilles, 1974.

CORBIAU Marie-Hélène (dir.), *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur, 1997.

CUNLIFFE B., *Les Celtes, traduction de Patrick Galliou*, s. l. [Paris], Errance, 2001.

CUNLIFFE B., *Les Celtes*, s. l. [Paris], Errance, 2001.

EGGERS H. J., WILL E., et al., *Les Celtes et les Germains à l'époque païenne*, Paris, Albin Michel, 1965.

FICHTL S., *La ville celtique (les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.)*, Paris, Errance, 2000.

HURT V. et MONTENS V., (dir.), *Le monde des Celtes*, s. l. [Bruxelles], Musée des Celtes et Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 2001.

*Les Celtes*, catalogue publié à l'occasion de l'exposition au Palazzo Grassi de Venise en 1991, Paris, Stock, 1991

*Les Celtes en France du Nord et en Belgique (VI<sup>e</sup> – I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990

LODEWIJCKX M., VAN DOORSELAER André, *Archaeological and Historical Aspects of West-European Societies : Album Amicorum André Van Doorselaer*, Leuven, Leuven University Press, 1996 (*Acta archaeologica Lovaniensia*, Monographiae, 8).

CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules. Texte établi et traduit par L.-A. Constans*, 4<sup>e</sup> éd., t. I : livres I-IV, Paris, Les Belles Lettres, 1947.

CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules, Texte établi et traduit par L.-A. Constans*, 4<sup>e</sup> éd., t. II : livres V-VIII, Paris, Les Belles Lettres, 1947.

CÉSAR (J.), *Guerre des Gaules. Texte établi par L.-A. Constans*, Paris, Les Belles Lettres, 1997.

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle, Texte établi, traduit et commenté par Henri Le Bonniec*, livre XVIII, Paris, Les Belles Lettres, 1972